Domaine de DEVA

www.deva.nc • 46 57 56 • Domaine de Deva

PISTE VTT 12

TAVEOU

- DISTANCE : 13,7 Km • DURÉE : 2h
- DIFFICULTÉ : DIFFICILE
- VTT AE : DIFFICILE
- DÉNIVELÉ POSITIF : + 332 m

Piste labellisée par la Fédération Française de Cyclisme (FFC)

Cette piste ROUGE, de niveau difficile, vous fera goûter aux joies et à la technique d'une douce ascension par des lacets tracés tout en souplesse. Au fur et à mesure de la montée, des paysages de plus en plus grandioses s'offriront à vous !

Lors de la descente aménagée, jusqu'à " Forêt plate", chacun trouvera sa bonne vitesse pour se faire plaisir... Sensations garanties !!

SIGNALISATION

- Aire de pique-nique
- Golf
- Parking
- Point de vue
- Poste d'accueil et d'informations
- Poste de garde
- Toilettes
- D DÉPART
- 4 POINTS REMARQUABLES

MERCI D'EMPRUNTER EXCLUSIVEMENT LES SENTIERS BALISÉS AFIN DE RESPECTER LA FORÊT SÈCHE !

RÈGLES DE COURTOISIE

BALISAGE PISTES VTT

INFORMATIONS PRATIQUES

Le Domaine de Déva est géré par la SEM Mwe Ara
Tél. 46 57 56 - 46 23 57 - 46 22 28

POSTE DE GARDE : 41 20 17 • 7j/7 - 24H/24

NUMÉROS D'URGENCE GRATUITS
15 SAMU • 16 Secours en mer
17 Gendarmerie • 18 Pompiers

ATTITUDE À ADOPTER EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident, gardez votre calme. Veillez à protéger et à mettre en sécurité votre groupe et la victime. Alertez les secours en prenant soin d'estimer la situation et de décrire les lieux aux équipes d'intervention. Pratiquez les gestes de premier secours si vous êtes en mesure de le faire. En cas de secours héliporté, faites en sorte de vous rendre visible et obéissez aux consignes de sécurité qui vous seront expliquées sur la Drop Zone.

En cas d'accident, sécurisez la zone et appelez le 18.

L'accès aux pistes se fait librement et sans surveillance. Les pratiquants y évoluent sous leur propre responsabilité ou sous celle de leur tuteur légal, pour les mineurs. Ils doivent avoir un équipement (vélo et protection pilote) adéquat, et s'assurer que les différentes pistes correspondent bien à leur niveau de pratique.

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE

PROVINCE SUD

LES BOUCLES DE DEVA

SITE SPORT NATURE

Source des données : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie • province Sud (DJS) - SEM Mwe Ara. Cartographie : Mai 2018 - SIGÉO

BXN.NC / 84 54 11